Nations Unies S/2002/1129



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 octobre 2002

Original: français

Lettre datée du 4 octobre 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le mandat en cours du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Libéria (BANUL) s'achève le 31 décembre 2002.

Comme vous le savez, le Libéria traverse une crise difficile sur le plan de la politique, de la sécurité et de la situation humanitaire, ce qui continue de mettre en péril la paix et la stabilité dans la sous-région de l'Union du fleuve Mano. En dépit de son mandat et de ses capacités limités, le BANUL continue de contribuer à l'action menée au niveau national en faveur de la réconciliation, tout en surveillant l'évolution de la situation et en participant à la promotion du respect des droits de l'homme et de l'état de droit.

Le BANUL a tenu le Conseil de sécurité et moi-même informés de l'évolution de la situation dans le pays et a constitué un lien utile entre le Libéria et la communauté internationale, en particulier depuis l'imposition des sanctions.

Pour ces raisons, et après consultation du Gouvernement libérien, je recommande la prorogation d'un an, jusqu'au 31 décembre 2003, du mandat du BANUL.

Si les débats en cours au conseil et ailleurs aboutissent à une autre forme d'engagement au Libéria, je présenterai au Conseil un mandat révisé pour le BANUL.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

02-62853 (F) 091002 091002

